

# Website Disclosure

**Nom du Produit :** Allianz DNCA Invest Eurose

**ISIN code :** LU0284394151

**Identifiant d'entité juridique (CODE LEI) :** 2138006QOV1H1QGA5J08

**Version :** 1<sup>er</sup> juin 2023

## A) RESUME

DNCA Invest Eurose promeut les caractéristiques environnementales et sociales ; il n'a pas pour objectif principal l'investissement durable mais il prévoit d'investir au moins 20% de son actif dans des investissements considérés comme durables.

Le Compartiment cherche à dépasser la performance de l'indice composite constitué à 20 % de l'indice Eurostoxx 50 et à 80 % de l'indice FTSE MTS Global, calculé en intégrant le réinvestissement des dividendes, sur la durée d'investissement recommandée. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le style de gestion est discrétionnaire et intègre des critères environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG).

La stratégie d'investissement globale du Compartiment consiste à chercher à améliorer le rendement d'un investissement patrimonial via la gestion active du portefeuille d'actions et de produits à revenu fixe libellés en euros. Elle entend offrir une alternative aux investissements en obligations et en obligations convertibles (directement ou par le biais de fonds communs de placement) ainsi qu'une alternative aux fonds libellés en euros bénéficiant d'une garantie en capital. Le Compartiment ne bénéficie cependant pas d'une garantie sur le capital investi. Le Compartiment est également géré en tenant compte des principes de Responsabilité et de Durabilité et promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du SFDR. Ainsi, le processus d'investissement et la sélection d'actions et d'obligations qui en résulte tiennent compte d'une notation interne concernant la responsabilité des entreprises, ventilée en quatre aspects : (i) la responsabilité des actionnaires, (ii) la responsabilité environnementale, (iii) la responsabilité envers les travailleurs, (iv) la responsabilité envers la société et la durabilité des entreprises. Conformément à la gestion de l'investissement socialement responsable (« ISR »), les émetteurs sont également sélectionnés selon des critères ESG, ce qui implique d'exclure de son univers d'investissement au moins 20 % des pires émetteurs d'actions et donc de ne pas investir dans ces émetteurs. La Société de gestion utilise une approche propriétaire d'analyse ESG en s'appuyant sur la méthode « best in universe » (les meilleurs titres de leur univers, littéralement). Il existe un risque que ces données soient incorrectes, insuffisantes ou manquantes. Il peut également y avoir un biais sectoriel. De plus amples informations sur la stratégie ISR figurent dans le prospectus du Compartiment. Le processus d'investissement repose sur les trois étapes suivantes : (i) la sélection de l'univers d'investissement combinant une approche financière et extra-financière, (ii) l'allocation des classes d'actifs en fonction de l'analyse de l'environnement d'investissement et de l'appétence au risque de l'équipe de gestion et (iii) la sélection des titres sur la base d'une analyse fondamentale du point de vue des actionnaires/obligataires minoritaires, en tenant compte des critères ESG et de la valorisation des instruments.

Les limites suivantes s'appliquent :

- Le Compartiment peut être exposé à concurrence maximale de 100 % de son actif net à des titres à revenu fixe. Dans le cadre de cette limite, les titres à revenu fixe peuvent être principalement libellés en euros, se composer de titres émis par des émetteurs du secteur public ou privé et être émis par des sociétés constituées dans un pays membre de l'OCDE, sans aucune contrainte, y compris les émissions non notées.
- Le Compartiment peut être exposé à concurrence maximale de 50 % de son actif net à des titres relevant de la catégorie spéculative (c.-à-d. qui bénéficient d'une notation inférieure à

A-3 à court terme ou à BBB- à long terme, ou l'équivalent, selon la classification Standard & Poor's) ou non notés. La Société de gestion ne doit pas uniquement fonder ses décisions d'investissement sur les notations attribuées par des agences de notation indépendantes et peut procéder à sa propre évaluation du risque de crédit.

- Le Compartiment peut être exposé à concurrence maximale de 35 % de son actif net à des actions. Dans le cadre de cette limite, les actions peuvent être émises par des sociétés constituées dans des États membres de l'OCDE, de toutes capitalisations, et libellées en euros. Les investissements en actions émises par des émetteurs dont la capitalisation est inférieure à 1 milliard d'euros ne peuvent pas représenter plus 5 % des actifs nets du Compartiment.
- Le Compartiment peut être exposé à concurrence maximale de 5 % de son actif net à des titres qualifiés de « titres en difficulté » (c.-à-d. qui présentent une notation inférieure à CCC à long terme, ou l'équivalent, selon la classification Standard & Poor's).
- Le Compartiment peut investir jusqu'à 15 % de son actif net dans des titres adossés à des actifs (ABS), notamment des titres adossés à des créances hypothécaires (MBS), des titres notés au moins B- par Standard & Poor's, par exemple, ou considérés comme présentant une qualité de crédit comparable par la Société de gestion.
- L'exposition globale aux actions d'entreprises constituées dans des États non membres de l'OCDE et/ou (ii) aux titres à revenu fixe émis par des émetteurs constitués dans un État tiers à l'OCDE et/ou garantis par un État non membre de l'OCDE, ne peut dépasser 10 % de l'actif net du Compartiment.
- Jusqu'à 10 % de l'actif net du Compartiment peut être investi en obligations convertibles conditionnelles. La durée du portefeuille du Compartiment sera limitée à 7 ans. Le Compartiment peut investir à concurrence maximale de 10 % de son actif net en parts et/ou actions d'OPCVM et/ou de FIA, y compris des ETF.

Pour atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment peut également investir dans des actions ou des instruments financiers dérivés connexes dans le but de couvrir ou d'accroître son exposition au risque sur actions ou au risque de taux d'intérêt sans rechercher de surexposition. Le Compartiment peut également être exposé à concurrence maximale de 100 % de son actif net à des instruments dérivés ou des dérivés de gré à gré, tels que, notamment, des contrats à terme standardisés, des options, des swaps de défaut de crédit (CDS), des CDS sur indices, négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré, à des fins de couverture ou d'investissement (p. ex. d'accroissement de l'exposition aux actions, au risque de taux d'intérêt ou au risque de crédit, sans rechercher de surexposition).

Le compartiment est géré de manière active et recourt à un indice de référence à titre de comparaison des performances. A cet effet, les décisions d'investissement de la Société de gestion sont prises afin d'atteindre l'objectif de gestion ; notamment des décisions concernant la sélection des actifs et le niveau global d'exposition aux marchés. La Société de Gestion n'est nullement contrainte par l'indice de référence dans le positionnement du portefeuille et peut s'écarter en tout ou partie de la composition de l'indice de référence.

Le fonds DNCA Invest Eurose applique la politique de gestion du risque en matière de durabilité et la politique de gestion des incidences négatives de DNCA Finance, ainsi que la politique d'exclusion :

- Entreprises impliquées dans le charbon thermique et les hydrocarbures non conventionnels
- Entreprises impliquées dans les armes controversées
- Entreprises en violation grave des principes du Pacte Global des Nations Unies

## **B) PAS D'OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE**

Le fonds promeut les caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas pour objectif principal l'investissement durable.

Le fonds prévoit d'investir cependant au moins 0% de son actif dans les investissements durables.

Dans la méthodologie d'analyse ESG de DNCA Finance utilisée par le fonds (outil propriétaire ABA « Above and Beyond Analysis »), les points suivants sont vérifiés :

- Les investissements durables ne causent pas de préjudice important à aucun autre objectif durable
- Limitation des incidences négatives des investissements durables
- Respect des principes directeurs de l'OCDE, du Pacte Global des Nations Unies et de l'OIT

Les incidences négatives de l'activité des émetteurs sur les objectifs environnementaux et sociaux sont directement intégrées à la notation de la Responsabilité d'Entreprise dans l'outil ABA.

Une note minimale de 2 sur 10 (ABA Responsabilité d'entreprise) est donc cohérente avec l'objectif de ne pas causer de préjudice important aux objectifs sociaux et environnementaux

Plus globalement, DNCA Finance a mis en place une Politique de gestion des incidences négatives sur les facteurs de durabilité et une Trajectoire Climat.

DNCA Finance a complété ce dispositif par une politique d'exclusion des entreprises :

- Impliquée dans le charbon thermique et hydrocarbures non conventionnels
- Impliquée dans les armements controversés
- En violation grave du Pacte Mondial des Nations Unies

### C) CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES DU PRODUIT FINANCIER

Le fonds promeut des caractéristiques de gouvernance, environnementale, sociale et sociétale. L'équipe de gestion du fonds s'appuie sur un outil propriétaire intégrant les informations sur l'environnement, le social et la gouvernance : ABA (Above and Beyond Analysis).

Dans le cadre de la promotion de ces caractéristiques, le fonds prendra notamment en compte les questions ESG suivantes :

- Environnement : émission de gaz à effet de serre, pollution atmosphérique, pollution hydrique, consommation d'eau, exploitation des terres, etc.
- Social : rémunération excessive des dirigeants, inégalité des sexes, problème de santé et de sécurité, travail des enfants, etc.
- Gouvernance : surveillance de la corruption et des pots-de-vin, de l'évasion fiscale, etc.
- Notation globale de la qualité ESG.

Dans ce cadre, le processus d'investissement fondé sur le stock picking tient compte d'une notation interne de la Responsabilité d'entreprise basée sur une analyse extra-financière via l'outil propriétaire développé par la société de gestion (ABA), avec une approche « best in universe ».

### D) STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Dans ce cadre, le processus d'investissement fondé sur le stock picking tient compte d'une notation interne de la responsabilité d'entreprise basée sur une analyse extra-financière via l'outil propriétaire développé par la société de gestion (ABA), avec une approche « best in universe ».

#### Stratégie d'investissement

De façon synthétique, le processus d'investissement se décompose en 3 étapes successives :

- Sélection de l'univers par une double approche financière et extra-financière, en particulier en excluant les valeurs présentant un profil à risque en matière de responsabilité d'entreprise (note inférieure à 2/10 dans le modèle propriétaire ESG) ou exposées à des controverses majeures
- Construction du portefeuille selon une approche macro-économique
- Analyse fondamentale en tenant compte des critères ESG et de la valorisation des titres sélectionnés.

La notation ABA : outil propriétaire d'analyse et de notation de la Responsabilité d'Entreprise

L'analyse de la Responsabilité d'Entreprise permet d'anticiper les risques des entreprises notamment dans leurs interactions avec leurs parties prenantes : salariés, fournisseurs, clients, communautés locales, actionnaires... et ce, quel que soit leur secteur d'activité.

La Responsabilité d'Entreprise est analysée selon 4 axes d'analyse extra-financiers reprenant les critères ESG :

- La responsabilité actionnariale (incluant notamment les risques comptables, la qualité de Conseil, la qualité du management, etc.)
- La responsabilité sociale (incluant notamment les conditions de travail, la politique de diversité, l'accidentologie, la politique de formation, etc.)
- La responsabilité sociétale (optimisation fiscale, corruption, respects des communautés locales ou encore le respect des données personnelles)
- La responsabilité environnementale (notamment la politique de gestion environnementale, la prise en compte des enjeux liés à la biodiversité, etc.).

L'analyse de la Responsabilité d'Entreprise permet ainsi d'évaluer les pratiques de bonne gouvernance de l'entreprise (ex : structures de gouvernance saines, relations avec le personnel, rémunération du personnel compétent et respect des obligations fiscales)

Eléments contraignants de la stratégie d'investissement

Le fonds met en place une stratégie au travers de deux axes contraignants : les exclusions appliquées à l'ensemble de la société de gestion et les exclusions spécifiques liées à la stratégie du fonds

Exclusions appliquées à l'ensemble de la société de gestion, donc au fonds :

- Exclusions basées sur les violations du Pacte Mondial des Nations Unies : après analyse et décision par la Direction de la Gestion, les sociétés intègrent la liste des « worst offenders » établie par la DNCA Finance
- Exclusions des entreprises impliquées dans les activités de production d'hydrocarbures non conventionnels et les activités liées au charbon thermique (production de charbon thermique et génération d'électricité à base de charbon). Ces entreprises seront graduellement exclues des portefeuilles selon le tableau ci-dessous :

Activités	Dès 2022	Sociétés ayant leur siège social en Union Européenne ou OCDE		Sociétés ayant leur siège social hors OCDE	
		Exclusion dès décembre 2027	Exclusion dès décembre 2030	Exclusion dès décembre 2030	Exclusion dès décembre 2040
Production de charbon thermique	A partir de 10% du chiffre d'affaires	A partir de 5% du chiffre d'affaires	Sortie définitive (0% de chiffre d'affaires)	A partir de 5% du chiffre d'affaires	Sortie définitive (0% de chiffre d'affaires)
Génération d'électricité à base de charbon	A partir de 10% du chiffre d'affaires	A partir de 5% du chiffre d'affaires	Sortie définitive (0% de chiffre d'affaires)	A partir de 5% du chiffre d'affaires	Sortie définitive (0% de chiffre d'affaires)

Activités		Exclusion dès décembre 2027	Exclusion dès décembre 2030	Exclusion dès décembre 2030	Exclusion dès décembre 2040
Production d'hydrocarbures non conventionnels	A partir de 10% du chiffre d'affaires	A partir de 5% du chiffre d'affaires	Sortie définitive (0% de chiffre d'affaires)	A partir de 5% du chiffre d'affaires	A partir de 5% du chiffre d'affaires

Exclusions spécifiques liées à la stratégie du fonds

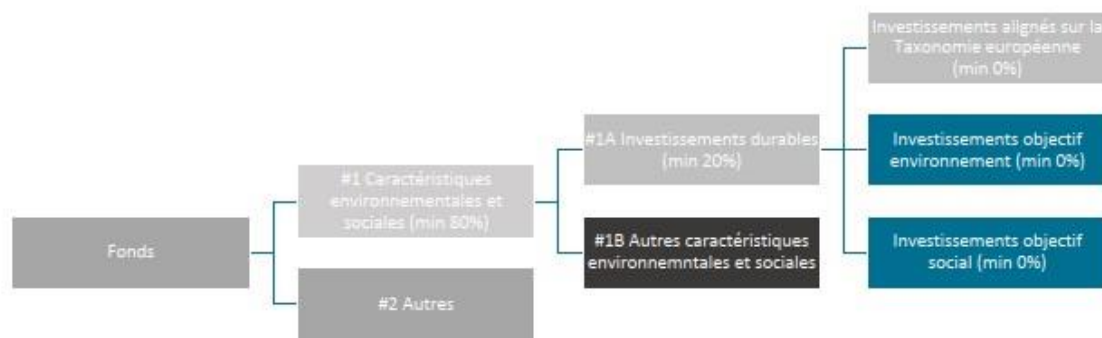
- Exclusion des émetteurs ayant un haut profil de risque en termes de Responsabilité d'Entreprise ABA (note inférieure à 2/10)
- Exclusions sectorielles telles que définie dans la politique d'exclusion émise par la société de gestion.

Taux minimal d'engagement

Le fonds applique une réduction minimum de son univers d'investissement de 20%, en fonction de la note Responsabilité d'entreprise ABA.

## E) PROPORTION DES INVESTISSEMENTS

Le fonds investit au minimum 80% de son actif net dans actifs ayant des caractéristiques environnementales et sociales. 20% au moins de ces investissements sont considérés comme des investissements durables.



#1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

#2 Autres : Comprend les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni qualifiés d'investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S couvre :

- la sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux
- la sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvre les investissements alignés avec des caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissement durable.

## F) SUIVI DES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES

Conformément à sa politique de gestion des risques en matière de durabilité, DNCA Finance suit l'exposition de ses portefeuilles à certains indicateurs ESG, dont les indicateurs sélectionnés pour le fonds ; les niveaux d'exposition et l'évolution de ces derniers sont calculés et diffusés à l'ensemble des équipes de gestion via des tableaux de bords actualisés quotidiennement.

Les indicateurs sélectionnés par DNCA Finance sont :

- Les notations de responsabilité d'entreprise des émetteurs privés et publics issues d'ABA ;
- Les informations de controverses des émetteurs privés issues d'ISS-ESG,
- Les indicateurs de risque financier lié au climat pour les émetteurs privés (VaR Climat de MSCI),
- Les indicateurs de « Momentum ESG » (accumulation de nouvelles positives ou négatives) calculés dans ABA pour les émetteurs privés,
- D'autres indicateurs « matériels » pour les émetteurs privés.

La mesure de ces indicateurs sera intégrée au dispositif de contrôle des risques de la Société de Gestion.

Un dispositif d'alerte est en cours de mise en place, reposant sur ces mêmes indicateurs, dont les critères et les seuils de déclenchement varient selon le type d'OPC concerné. Quatre niveaux de vigilance permettent de mesurer et d'alerter : vert, jaune, orange et rouge (risque maximal et décision éventuelle de désinvestissement par le Comité Suivi Investissement Durable).

## G) METHODOLOGIES

### Indicateurs utilisés par le fonds

La stratégie du fonds utilise les indicateurs de durabilité suivants :

La notation Responsabilité d'Entreprise issue de l'outil propriétaire ABA (Above and Beyond Analysis) : le principal indicateur de durabilité utilisé par le fonds est la notation ABA (cf.stratégie



d'investissement) de la Responsabilité d'Entreprise, divisée en quatre piliers (voir ci-dessous).

La notation de la transition vers une économie durable : la société de gestion complète son analyse par une évaluation de l'exposition des entreprises à la transition vers une économie durable. Cette notation est basée sur cinq piliers : la transition démographique, la transition dans la santé, la transition économique, la transition des modes de vie et transition écologique.

Exposition aux Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU : la société de gestion évalue pour chaque société la part des revenus liée à l'un des 17 objectifs de Développement Durable de l'ONU.

Données carbone : empreinte carbone (tonne de CO<sub>2</sub>/M\$ investi) du portefeuille du fonds,

Intensité carbone : (t CO<sub>2</sub>/m\$ de revenus) du portefeuille du fonds.,

### Méthodologie ABA Responsabilité d'entreprise

La méthodologie ABA Responsabilité d'entreprise repose sur 4 piliers : responsabilité actionnariale, responsabilité environnementale, responsabilité sociale et responsabilité sociétale. Chaque pilier est noté indépendamment par la Société de Gestion et pondéré en fonction de son importance par rapport à la société cible. Chaque pilier est décliné en un ensemble de critères, sélectionnés en fonction de leur matérialité (corrélation avec la performance économique de l'entreprise) qui sont au nombre de 25 environ au total. Ces critères peuvent être la qualité de l'évaluation du conseil d'administration, la rémunération du PDG, l'impact sur la biodiversité, la politique climatique et l'efficacité énergétique etc.

Axe Responsabilité	Critères	Indicateurs
Responsabilité Actionnariale	Respect des actionnaires minoritaires	Structure du contrôle
		Existence de pilule anti-OPA, limitation des votes
	Qualité du management	Taille et composition du comex
		Rotation des dirigeants, existence de contrepouvoir
		Qualité de la stratégie
	Indépendance du Conseil et des comités	Taux d'indépendance du Conseil et des comités
		Séparation des pouvoirs CEO/Président
		Composition et taille du Conseil, jetons de présence
	Rémunération du CEO	Transparence de la rémunération
		Cohérence du variable avec les objectifs et résultats
		Pertinence des critères du bonus, conflit en AG
	Risques comptables	Historique des litiges comptables (10 ans)
		Changement de méthodes/reporting comptable
		Indépendance des CAC
	Qualité de la communication financière	Confiance dans les guidances et transparence
Historique des "profit warning"		
Accessibilité du management		

Responsabilité Environnementale	Management environnemental	Existence d'un SME et périmètre de reporting
		Qualité et consistance du reporting, objectifs chiffrés
		Existence d'une gouvernance en cas de forte contribution
	Politique climat et efficacité énergétique	Mise en place d'une politique d'efficacité énergétique
		Reporting précis et objectifs chiffrés
	Régulation et Certification	Certification des process
		Intégration des régulations liées au secteur
		Historiques d'accidents industriels
Impact biodiversité et externalités	Gestion des contributions positives sur la biodiversité et reporting	
	Intégration des enjeux en amont des projets	
	Historique de pollution ou nuisances	
Responsabilité sociale	Culture d'entreprise et gestion RH	Position des RH dans la hiérarchie de l'entreprise
		Leadership and typologie de culture
		Modèle de croissance et gestion des restructurations
	Santé et Sécurité	Mise en place des comités et procédures CHSCT
		Historique d'accidents du travail,



Axe Responsabilité	Critères	Indicateurs
		niveau de reporting Transparence et périmètre des indicateurs
	Climat social et conditions de travail	Qualité du dialogue social, jours de grèves, absentéisme
		Historiques de conflits sociaux
		Qualité des conditions de travail et respect des lois
	Formation et gestion des carrières	Plan de formation et pyramide des âges
		Enjeux de transition spécifique sur le secteur
		Ancienneté des salariés et politique d'évolution interne
	Promotion de la diversité	Part de femmes parmi les employés
		Part de femmes parmi les équipes managériales
		Programme d'attraction des talents
	Attractivité et recrutement	Attractivité du secteur de l'entreprise (Glassdoor rating, average salary/FTE)
		Programme d'attraction des talents
		Capacité à recruter des compétences clés
Responsabilité sociétale	Qualité, sécurité et traçabilité produits	Processus de contrôle qualité produits
		Historique de défaut de qualité
		Enjeux de sécurité du consommateur
	Capacité d'innovation	Gestion interne ou externe de la R&D
		Flexibilité des prix et pouvoir de la marque
		Renouvellement produit et risque secteur & forte rupture
	Gestion de la chaîne d'approvisionnement	Contrôle de la chaîne d'approvisionnement et modèle (intégré ou forte externalisation)
		Historique de défaut de la chaîne d'approvisionnement
	Satisfaction client et gain de part de marché	Politique de suivi de la satisfaction client
		Evolution PDM
		Qualité du réseau de distribution en B to B
		Historique des plaintes clients
	Respect des communautés locales et droits humains	Respect des droits de l'homme, facilité du droit à opérer
		Intégration des communautés locales
		Historique des conflits locaux
	Cybersécurité et protection des données personnelles	Utilisation des données personnelles comme business model
		Protection des données sensibles et respect de la vie privée
Mécanismes de protection contre les cyberattaques		
Corruption et éthique des affaires	Gouvernance et process de prévention de la corruption	

Axe Responsabilité	Critères	Indicateurs
		Opérations des pays à risque
		Historique pratique de corruption ou non éthique
	Cohérence fiscale	Alignement du taux d'imposition avec la présence économique locale
		Présence dans les paradis fiscaux
		Évolution des taux d'imposition sur 10 ans.

L'analyse permet à DNCA Finance de noter la Responsabilité d'entreprise sur 10 : le fonds ne peut investir que dans les titres des émetteurs dont la note est supérieure à 2/10.

Classification interne d'investissement durable

DNCA Finance a établi une « classification interne durable » permettant de relier les activités économiques concernées aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD). Les analystes mesurent la contribution de l'activité des émetteurs à un objectif durable (part du chiffre d'affaires contribuant à un ou plusieurs des ODD).

Cette classification interne durable permet à DNCA de classer certaines entreprises comme « durables », si les conditions suivantes sont respectées :

- Au moins 5% du chiffre d'affaires contribuant à une activité durable selon la classification interne durable
- Note Responsabilité d'entreprise supérieure à 2/10, impliquant que l'entreprise ne nuit pas significativement à un autre objectif durable et respecte le Pacte Global des Nations Unies.
- Pratiques de bonne gouvernance via l'exclusion des émetteurs dont la note gouvernance est inférieure à 2

Le fonds s'engage à investir au moins 20% de ses investissements directs dans des entreprises classées comme « durables » selon la classification interne de DNCA Finance.

## H) SOURCES ET TRAITEMENT DES DONNEES

Afin de répondre aux principes de sa politique d'investissement responsable et aux nouveaux enjeux environnementaux et réglementaires, DNCA Finance a réalisé un appel d'offres fin 2021 en vue de :

- Améliorer et fiabiliser les données des émetteurs, dont les indicateurs d'impact et d'incidences sur le climat et la biodiversité
- Renseigner les informations sur les activités alignées avec la Taxonomie européenne
- Enrichir le processus d'analyse ESG existant (notamment via l'intégration des risques physiques et climatiques) et permettre son utilisation systématique (via le recours à une notation « ABA Quant » appréciée sur la totalité de l'univers d'investissement)
- Élargir le champ d'application des autres processus ESG

A l'issue de cet appel d'offres, ces données externes seront intégrées dans le système d'information de DNCA Finance et les processus d'utilisation associés, avec une cible opérationnelle en 2023.

### Sources de données utilisées

Au-delà du modèle propriétaire consistant en une analyse détaillée réalisée exclusivement en interne par les équipes de DNCA Finance et s'appuyant sur les données émanant directement des émetteurs, DNCA Finance utilise également des prestataires externes :

**Prestataires utilisés :**

Prestataire	Utilisation
MSCI	Données brutes / entreprises
	Taxonomie
	Principales Incidences Négative (PAI)
	Risque physique et de transition (VAR Climat)
ISS ESG	Exclusions sectorielles
	Controverses
	Données ESG Etats
ISS Ethix	Armes controversées
ISS Proxy Echange	Conseil pour le vote aux AG
CDP	Données Carbone
	Données eau et usage des sols
CDP Temperature Ratings	Température induite

### Mesures prises pour garantir la qualité des données

DNCA Finance met en place un processus de contrôle de la qualité et de la complétude des données utilisées dans les différents processus ESG.

Ces contrôles portent notamment sur :

- Contrôle de présence et d'exhaustivité des données nécessaires aux processus ESG et des informations additionnelles/métadonnées
- Contrôle de la validité des données au regard des types/formats de donnée, le respect des intervalles et des codes/références
- Contrôle des doublons
- Contrôle de cohérence et de pertinence des données reçues, suivi des variations des valeurs et identification des valeurs statistiquement aberrantes

### Modalités de traitement des données

Les données issues des fournisseurs sont centralisées et stockées dans un entrepôt de données, et contrôlées. Lorsqu'une anomalie est détectée, une alerte est émise à destination de l'équipe Data (en charge de la qualité des données), pour prise en charge manuelle et intervention des équipes métiers si nécessaire. Actions possibles :

- Conservation de la donnée précédente
- Identification d'une source de donnée alternative
- Abandon provisoire de la donnée

Les données sont ensuite diffusées dans les différentes applications de traitement. Ces données permettent d'alimenter :

- La notation des émetteurs privés (Responsabilité d'entreprise, appuyée essentiellement sur des données brutes), via l'outil propriétaire ABA
- La notation des émetteurs publics via l'outil propriétaire ABA
- L'ensemble des processus de gestion des risques en matière de durabilité et d'incidences

- négatives sur les facteurs de durabilité
- Les processus d'exclusions.

Des informations sur la proportion de données estimées pourront être fournies ultérieurement.

## I) LIMITES AUX METHODOLOGIES ET AUX DONNEES

Les méthodologies utilisées par DNCA Finance s'appuient sur des données, issues des entreprises elles-mêmes et/ou collectées par DNCA Finance via les fournisseurs de données exposés ci-dessus.

La réglementation sur le reporting extra-financier des entreprises est en pleine mutation, et de plus en plus de données seront disponibles dans les prochaines années, avec une fiabilité renforcée. Cependant, toutes ces données sont complexes, difficiles à rassembler surtout pour des multinationales multifformes.

Les limites rencontrées aujourd'hui sur les données ESG peuvent être :

- Limites d'accès et de pertinence des informations
  - Homogénéité des informations
  - Homogénéité transnationale
  - Homogénéité des méthodologies
  - Profondeur d'information
  - Stabilité des informations dans le temps
- Limites liées aux univers d'investissement
  - Couverture géographique
  - Couverture sectorielle
  - Couverture taille de capitalisation
  - Type d'actif : produits de taux, produits monétaires...

La pertinence, l'homogénéité et la fiabilité des données vont progresser dans les années à venir, au fur et à mesure que les entreprises s'approprient le sujet et que les acteurs partagent leurs meilleures pratiques.

Par ailleurs, certaines technologies comme le calcul du risque climatique ou la température induite s'appuient sur des modèles encore très théoriques et des estimations.

Les méthodologies utilisées par DNCA Finance sont donc en constante progression mais ne peuvent prétendre à une infaillibilité complète ;

Le processus de contrôle de qualité de données exposé ci-dessus vise à limiter ces problématiques et ne pas compromettre l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales.

## J) DUE DILIGENCE

DNCA Finance a mis en place une « politique de gestion des incidences négatives » qui lui permet d'appliquer une diligence raisonnable concernant les conséquences des décisions d'investissement sur les « facteurs de durabilité ». Selon le règlement SFDR, les facteurs de durabilité sont les « questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption » (article 2 du règlement). Cette « politique de gestion des incidences négatives » s'applique au fonds.

L'analyse des incidences négatives de DNCA Finance s'appuie sur trois principes :

- Le respect des grands standards internationaux en matière de responsabilité sociétale (lignes directrices fixées par l'ONU, l'OIT et l'OCDE) lors de la sélection des émetteurs

- La contribution à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies
- La contribution aux transitions énergétique, écologique et sociale, notamment l'Accord de Paris sur le climat et les objectifs de la Convention sur la Diversité Biologique DNCA Finance disposera d'un mécanisme de diligence raisonnable, qui consistera à :
  - Identifier la nature des incidences négatives (impacts ESG) liées à ses activités d'investissement
  - Evaluer et hiérarchiser (prioriser) les incidences négatives
  - Piloter (prévenir, atténuer, faire cesser) certaines des incidences négatives
  - Suivre la mise en œuvre des résultats (mesurer l'efficacité des actions)
  - Ajuster la stratégie de gestion des incidences négatives si nécessaire

Les principes retenus par DNCA Finance sont :

- Le pilotage des incidences pour lesquelles DNCA Finance vise des objectifs quantitatifs (empreinte carbone et température induite des portefeuilles notamment, selon la Politique environnementale)
- La mesure en vue d'un pilotage d'indicateurs d'empreinte sur la biodiversité : gestion de l'eau et utilisation des terres
- La mesure des autres incidences négatives permettant une phase d'observation et d'appropriation, ainsi que de contrôle de la qualité des données utilisées

DNCA Finance met en place un dispositif d'alertes reposant sur le comportement des indicateurs d'incidences négatives pilotées. Dans le cas du fonds, ces alertes s'appuient sur :

- Indicateurs d'émission carbone et température induite (ensemble des actifs gérés et maîtrisables), à partir d'un seuil (exemple : température induite du portefeuille supérieure à 2.5°)

## K) POLITIQUES D'ENGAGEMENT

Conformément à sa politique d'engagement actionnarial et dans la continuité de ses dispositifs de gestion des risques et des incidences négatives en matière de durabilité, DNCA Finance met en place un processus d'engagement avec les entreprises dans lesquels elle investit.

Des actions d'engagement spécifiques sont notamment déclenchées auprès d'émetteurs en fonction de niveaux de vigilance atteints : exposition de ces émetteurs à certains indicateurs de risques en matière de durabilité ou à leur implication dans certaines incidences négatives.

DNCA Finance distingue trois cibles d'engagement :

- Engagement proactif
- Engagement réactif
- Engagement collectif

### **Engagement proactif**

L'engagement proactif de DNCA Finance vise à encourager les entreprises à développer une meilleure transparence et une meilleure gestion de leurs enjeux ESG, via un dialogue récurrent.

Les cibles sont déterminées en fonction des thématiques jugées importantes par DNCA, le poids de DNCA au capital de l'entreprise (emprise) et le poids de l'émetteur dans les actifs gérés.

Les interactions d'engagement proactif et le détail des campagnes d'engagement auprès des émetteurs ciblés sont présentées dans le rapport annuel d'engagement de DNCA.

### **Engagement réactif**

Le processus d'engagement réactif de DNCA Finance est un processus d'escalade qui repose sur le



dispositif d'alertes mis en place dans le cadre de la gestion des risques en matière de durabilité et des incidences négatives, et repose sur les paramètres suivants :

- Paramètres relatifs aux risques en matière de durabilité :
  - o Niveau absolu faible ou variation négative des notations du risque de responsabilité des émetteurs privés issues d'ABA (cf. « processus de notation ABA *Quant des émetteurs privés* ») ;
  - o Accumulation de controverses ou controverse jugée « sévère » (via ISS-ESG) (cf. « *processus d'analyse des controverses* ») ;
  - o Niveau de la VaR lié au climat pour les émetteurs privés (via MSCI) ;
- Paramètres relatifs aux incidences négatives en matière de durabilité
  - o Variation négative des indicateurs « matériels » suivis pour les émetteurs privés (via MSCI) : empreinte carbone ; température induite ;
  - o Violation UNGC (via MSCI).

Le processus d'escalade repose sur un système d'alertes identique à celui des processus de gestion des risques de durabilité et d'incidences négatives, avec quatre niveaux : vert, jaune, orange, rouge. Le niveau rouge peut amener à une décision de désinvestissement après décision du Comité de Suivi Investissement Durable.

#### **Engagement collaboratif**

DNCA Finance participe également à des initiatives collectives d'actions coordonnées et/ou collaboratives afin de promouvoir de meilleures pratiques sur des sujets systémiques ou transverses, concernant :

- Certains émetteurs (ex. : ne disposant pas de stratégie climat, avec des objectifs inférieurs à ceux fixés par l'Accord de Paris, ou encore dont les résultats de la trajectoire climat sont supérieurs aux cibles) ou un groupe d'émetteur ciblé sur un secteur d'activité ou un thème d'investissement (ex. : changement climatique, capital humain) ;
- Des enjeux ESG susceptibles de générer des risques en matière de durabilité et/ou des incidences négatives en matière de durabilité (ex. : stratégie climat non-alignée avec l'accord de Paris).
- Le respect des principes de la Task force on Climate related Financial Disclosure (TCFD) et la Task-force on Nature related Financial Disclosure (TNFD)

#### **L) INDICE DE REFERENCE DESIGNE**

Non applicable.

Les informations relatives à la durabilité qui sont reprises dans le présent document sur le produit ont été établies par Allianz Benelux SA au mieux de ses possibilités. A cet effet, Allianz Benelux SA est néanmoins tributaire des informations relatives aux différents aspects de durabilité rendues disponibles par les gestionnaires d'actifs. La législation imposant la mise à disposition de ces informations n'est toutefois entrée en application qu'à compter du 1er janvier 2023. Les informations reprises dans le présent document ont par conséquent été établies sur la base des informations rendues disponibles à ce jour et pourront encore être modifiées et/ou complétées en fonction des informations qui seront transmises par les gestionnaires d'actifs au cours des prochaines années.